



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cameroun : Le « Poivre de Penja » devient le 1^{er} produit de la zone OAPI enregistré comme Indication Géographique Protégée sur le marché européen

Yaoundé, Cameroun, le 17 mars 2022

La Commission Européenne a annoncé aujourd'hui l'enregistrement, par l'Union européenne (UE) du « Poivre de Penja » (Cameroun) comme première Indication Géographique Protégée (IGP) de l'espace de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), et la deuxième du continent africain.

Cette annonce, publiée dans le Journal officiel de l'UE, intervient à l'issue d'un processus d'application au cours duquel le Projet « Droits de Propriété Intellectuelle et Innovation en Afrique » (AfrIPI), financé par l'UE, en coopération avec l'OAPI, a appuyé l'Association des producteurs de Poivre de Penja, pour lui permettre de remplir les conditions requises pour l'obtention de la reconnaissance européenne.

Le poivre de Penja est un grain de poivre tropical réputé pour ses qualités d'assaisonnement uniques et ses saveurs persistantes. Qu'il soit vert, blanc, rouge ou noir, il est considéré comme l'un des grains de poivre les plus appréciés en cuisine à travers le monde. Depuis les années 1950, le poivre de Penja est cultivé sur les pentes volcaniques du Mont Koupé, dans la commune de Penja, dans la Région du Littoral au Cameroun. Sa culture est une activité principale des agriculteurs locaux, qui appliquent des méthodes traditionnelles. En 2013, le poivre de Penja a reçu son premier enregistrement par l'OAPI, ce qui en fait un pionnier dans la région de l'OAPI qui compte 17 pays africains.

Avec l'annonce de cet enregistrement, l'UE reconnaît que le poivre de Penja a une origine géographique spécifique et possède des qualités particulières dues à cette origine unique. Par conséquent, l'enregistrement garantit la protection du droit des membres de l'association des producteurs locaux d'avoir l'exclusivité d'utiliser le nom « Poivre de Penja ». Cela permettra d'éviter l'abus de l'image et de la qualité de leur produit unique et de d'éviter la concurrence déloyale des autres producteurs qui ne se conforment pas aux normes européennes applicables.

En outre, cette reconnaissance devrait favoriser la production et la commercialisation du poivre de Penja et augmenter sa valeur marchande. Elle ouvre des perspectives plus larges pour une commercialisation accrue du Poivre de Penja sur le marché de l'UE, avec des avantages pour les agriculteurs locaux et pour l'économie camerounaise dans son ensemble.

« Dans notre économie mondiale qui accorde de plus en plus de valeur au rôle de la propriété intellectuelle dans le commerce international, l'exemple du poivre de Penja est une parfaite illustration du potentiel des produits africains de renforcer leur compétitivité sur le marché mondial en se servant des indications géographiques protégées pour certifier leur origine, leur qualité et leurs méthodes de production uniques », a déclaré Philippe Van Damme, Ambassadeur de l'UE au Cameroun.

Au début de son mandat de cinq ans en 2020, le projet AfrIPI a apporté un soutien juridique et financier au processus de dépôt de la demande de cet enregistrement. AfrIPI, financé par la Commission européenne et mis en œuvre par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), est la première action de l'UE liée à la promotion de la propriété intellectuelle en Afrique. Son objectif est de faciliter le commerce intra-africain et les investissements africains et européens, dans le but de créer, protéger, utiliser, administrer et faire respecter les droits de propriété intellectuelle à travers l'Afrique, conformément aux meilleures pratiques internationales et en appui de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et de sa Stratégie continentale des indications géographiques. Les indications géographiques comptent parmi les livrables du *Programme d'action UA-UE pour la transformation rurale*, validé par les ministres de l'agriculture de l'Afrique et d'Europe lors de la Conférence Ministérielle UA-EU de 2019.

Les producteurs de poivre de Penja ont également bénéficié des appuis d'autres acteurs européens, tels que l'Agence française de développement (AFD) et le COLEACP.

Pour Plus d'informations :

- [Annonce du Journal Officiel de l'UE](#)
- [Guide des indications géographiques en Afrique](#)
- [Règles européennes en matière des produits agricoles de qualité](#)
- Délégation de l'UE au Cameroun : https://eeas.europa.eu/delegations/cameroon_fr
- OAPI : www.oapi.int
- AfrIPI : www.afripi.org
- EUIPO : www.euipo.europa.eu